

POUR ORDONNANCES MAGISTRALES

PHARMACIE BARIDON

On nous communique la lettre suivante que M. le Dr Hingston a envoyée à ses amis et que nous enregistrons :

“ 882, rue Sherbrooke,

“ Montréal, 31 mars 1898.

“ Cher docteur,

“ Vous avez, sans doute, reçu une circulaire signée par un grand nombre de médecins pratiquant à Montréal et aux environs, relativement au Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

“ Comme mon nom est porté sur cette circulaire, je juge juste, que, quant à ce qui me concerne, de dire que je suis informé par les signataires qu'il n'est pas de leur intention, en aucune manière, d'attaquer le personnel du Bureau tel qu'il est à présent ou pourra être par la suite.

“ Personnellement, je peux dire franchement que je désire beaucoup de voir plusieurs des présents gouverneurs rester au poste que le Bureau leur a confié en ce qu'ils continueront, s'ils sont de nouveau élus, de prêter leur aide pour obtenir du gouvernement de cette province une loi par laquelle les élections de chaque district seront faites exclusivement par les médecins licenciés, dans chaque district — et non continuer, comme maintenant, à être contrôlées par une ou deux grandes villes — ainsi que toute autre législation nécessaire ou plus en harmonie avec les besoins, intérêts ou désirs de la profession que celle que nous avons à présent.

“ Avec, etc.,

“ DR HINGSTON.”

(Traduction littérale.)